



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 55412

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la réduction de la cotation de la surveillance des séances d'hémodialyse. En effet, les progrès de la médecine, qui permettent de maintenir en vie des malades de plus en plus graves, font que l'insuffisance rénale chronique nécessitant un traitement par hémodialyse est en augmentation permanente dans tous les pays industrialisés. L'hémodialyse est un traitement lourd et astreignant. Or ce traitement représente pour les néphrologues exerçant en secteur libéral une des principales activités ; beaucoup de patients leur sont adressés par les établissements publics, faute de place. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'elle entend prendre pour permettre à ces médecins d'assurer dans les meilleures conditions pour les patients l'exercice de leur art.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55412

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2000, page 7079